



- Zone urbaine**
- Zone UA : zone urbaine ancienne qui accueille en plus de l'habitat des activités de commerce et de service
  - Secteur UA3 : secteur inondable
  - Secteur UAc : secteur coeur de village
  - Zone UI : zone urbaine dédiée aux activités économiques
  - Secteur UIa : secteur correspondant à la zone d'activités "Synergie Val-de-Loire"
  - Secteur UIb : secteur comprenant des activités commerciales
- Zone à urbaniser**
- Secteur AUha : secteur voué à une urbanisation future dans le prolongement du Clos Saint-Aignan
  - Secteur AUhb : secteur voué à une urbanisation future dans le hameau de Villeneuve
  - Zone AUJ : zone d'urbanisation future pour le développement des activités économiques
- Zone agricole**
- Zone A : zone agricole
  - Secteur Ap : zone agricole inconstructible présentant une sensibilité paysagère
- Zone naturelle**
- Zone N : zone protégée interdite à l'urbanisation
  - Secteur Na1 : zone inondable aléa faible
  - Secteur Na2 : zone inondable aléa moyen
  - Secteur Na3 : zone inondable aléa fort
  - Secteur Na4 : zone inondable aléa très fort
  - Secteur Nj : secteur de jardin

Département du LOIRET

Commune de Baule

**MISE EN COMPATIBILITÉ  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Pièce n° 6b : plan de zonage au 1/2500e  
ZOOM SUR LE BOURG

- Prescriptions**
- Emplacement Réservé
  - Secteur soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Protections**
- Éléments protégés au titre de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme*
- Espace Boisé Classé (EBC) à conserver
- Éléments à protéger au titre des articles L. 151-19 et L. 151-23 du code de l'urbanisme*
- Patrimoine bâti remarquable
  - Boisement
  - Alignement d'arbres, haies, ripisylves, merlon paysager
  - Espace libre protégé
  - Vue remarquable
  - Mare, bassin de rétention et plan d'eau
  - Cours d'eau
- Éléments à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du Code de l'Urbanisme*
- Chemin, sentes, liaisons douces
- Autres informations**
- Zone de Protection Spéciale (réseau Natura 2000)
  - Zone Spéciale de Conservation (réseau Natura 2000)
  - Périmètre sensible - zone de préemption (arrêté préfectoral du 10 mars 1982)
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination
  - Plan de prévention du risque inondation "Loire - Val d'Ardoux"

**TABLEAU DES EMPLACEMENTS RESERVES**

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Aménagement de carrefour VC 3 rue j.Bordier	Commune	144.64
2	Elargissement et carrefour, VC 5 rue des Platériaux, VC 7 rue des Groix	Commune	330.14
3	Aménagements liés à l'assainissement pluvial	Commune	411.92
4	Aménagements liés à l'assainissement pluvial	Commune	314.78
5	Elargissement VC 9 rue de Lavau	Commune	50.97
6	Elargissement VC 9 rue de Lavau	Commune	113.03
7	Elargissement VC 9 rue de Lavau	Commune	104.52
8	Aménagement d'accès pour développement futur éventuel à très long terme	Commune	1411.24
9	Aménagement d'une liaison douce	Commune	97.62

Mise en compatibilité n° 1 du PLU  
Prescrite le : 18/02/2021  
Approuvée le : 16/06/2022

**IngESPACES**  
Cité Descartes  
23, rue Alfred Nobel  
77420 Champs-sur-Marne  
TEL : 01 64 61 86 24

**IngESPACES**  
Espaces, paysages & aménagement de territoire  
Urbanisme, Environnement, Développement